



39-2023

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 9 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Valérie GUILLAUME.

Absents excusés : Marie-Claire JASSERAND (pouvoir Frédéric MILLET)

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : convention déneigement

L'organisation et la mise à disposition du matériel de déneigement ainsi que le stockage de la pouzzolane sont régies par une convention entre la commune de Margerie et la commune de Saint Georges Haute Ville. Cette convention est doit être reconduite en 2023. La prestation sera portée à 74 €. L'entretien et le stockage de la lame compris. La prestation sera assurée par l'entreprise Gaillard.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur le prêt à titre gracieux du préau à cette association. Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité de :
De Prêter le préau à cette association.

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

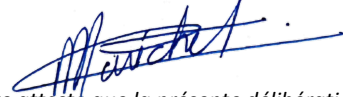
Abstention : 1

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Sandrine MARECHET



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 15/05/2023

Transmis au représentant de l'Etat le :15/05/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230509-delib4-cm62023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023